



---

## Arria Formula Meeting

### The humanitarian impact of unilateral coercive measures

New York, le 25 novembre 2024

#### Déclaration de la Suisse

Lue par Andrea Baumann, Coordinatrice politique

---

Merci, Monsieur le Président.

Nous prenons note des remarques faites par les intervenantes et intervenants.

La Suisse est pleinement consciente de l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les acteurs humanitaires de nos jours et nous saluons leur dévouement sans faille. Il est impératif que toute réponse humanitaire soit soutenue par un accès rapide, sûr et sans entrave aux populations dans le besoin, comme l'exige notamment le droit international humanitaire. Le respect de ces obligations, notamment en ce qui concerne la protection des civils, y compris la protection des travailleurs humanitaires, doit être au centre de nos considérations et reste une priorité pour la Suisse.

Les sanctions représentent un instrument important et légitime dont dispose la communauté internationale pour faire respecter le droit international. Au niveau de l'ONU, ces sanctions constituent l'instrument non-militaire le plus puissant de la Charte pour amener des individus ou des entités, comme des parties à un conflit, à respecter ce droit et pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Au niveau national, des sanctions peuvent être adoptées basées sur le droit de chaque Etat de définir librement ses relations commerciales dans le respect de ses engagements internationaux.

La Suisse est engagée de longue date en faveur des sanctions ciblées, des procédures claires et équitables et sur la manière de concilier les sanctions et la préservation de l'espace humanitaire. Ces sanctions ciblées, qui s'appliquent spécifiquement aux personnes, entreprises et organisations impliquées dans des violations graves du droit international, ou restreignent le commerce de biens spécifiques, limitent les conséquences indésirables que les sanctions pourraient avoir sur les populations civiles et les activités humanitaires. Le ciblage des sanctions constitue une amélioration nette par rapport aux sanctions globales utilisées par le passé et témoignent du travail mené sur la question de l'application des sanctions.

Monsieur le Président,

Des avancées majeures ont été réalisées grâce à l'introduction d'exemptions humanitaires. Celles-ci permettent de remédier de manière efficace au potentiel impact négatif des sanctions sur l'aide humanitaire.

Dans le cadre des mesures de sanctions onusiennes, nous constatons à quel point la résolution 2664 facilite l'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Elle favorise un espace de dialogue essentiel entre les différents acteurs et offre aux États membres ainsi qu'au secteur privé la clarté juridique nécessaire afin d'œuvrer dans ces environnements complexes. De nombreuses organisations humanitaires ont en effet souligné l'impact positif de l'exemption humanitaire sur la mise en œuvre de leurs activités. Elles ont également poursuivi le renforcement de leurs stratégies de gestion des risques et d'appliquer les mesures de diligence nécessaires.

D'un point de vue humanitaire, c'est avant tout dans les contextes concernés par le régime de sanctions 1267 à l'encontre de Daesh et Al Qaïda – où subsistent de graves crises humanitaires et des dizaines de millions de personnes ont besoin d'assistance - que l'exemption humanitaire a le plus d'impact. Il est donc essentiel de maintenir l'application de la résolution 2664 au régime de sanctions 1267 et nous appelons tous les membres du Conseil à œuvrer dans ce sens.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Thank you, Mr. President.

We take note of the comments made by the speakers.

Switzerland is fully aware of the scale of the challenges facing humanitarian actors today, and we commend their unfailing dedication. It is imperative that any humanitarian response be underpinned by rapid, safe and unhindered access to populations in need, as required notably by international humanitarian law. Respect for these obligations, in particular with regard to the protection of civilians, including the protection of humanitarian workers, must be at the center of our considerations and remains apriority for Switzerland.

Sanctions are an important and legitimate tool available to the international community to ensure compliance with international law. At the UN level, sanctions are the most powerful non-military instrument in the Charter to bring individuals or entities, such as parties to a conflict, to respect this law, and to maintain or restore international peace and security. At the national level, sanctions can be adopted based on the right of each State to freely define its trade relations in compliance with its international commitments.

Switzerland has long been committed to targeted sanctions, clear and fair procedures, and to reconciling sanctions with the preservation of humanitarian space. Targeted sanctions, which apply specifically to individuals, companies and organizations involved in serious violations of international law, or restrict trade in specific goods, limit the undesirable consequences that sanctions could have on civilian populations and humanitarian activities. Targeted sanctions represent a clear improvement over the comprehensive sanctions used in the past and reflects the work carried out on the issue of sanctions implementation.

Mr. President,

Major progress has been made with the introduction of humanitarian exemptions. These allow us to effectively address the potential negative impact of sanctions on humanitarian assistance.

In the context of UN sanctions measures, we note how much Resolution 2664 facilitates rapid and unimpeded access for humanitarian assistance to people in need. It fosters an essential space for dialogue among the various actors and provides Member States and the private sector with the legal clarity they need to operate in this complex environment. Many humanitarian organizations have indeed emphasized the positive impact of humanitarian exemptions on the implementation of their activities. They have also continued to strengthen their risk management strategies and apply the necessary due diligence measures.

From a humanitarian perspective, the humanitarian exemption has its greatest impact in the contexts covered by the 1267 sanctions regime against Daesh and Al-Qaeda - where serious humanitarian crises persist and tens of millions of people are in need of assistance - that the humanitarian exemption has the greatest impact. It is therefore essential to maintain the application of Resolution 2664 to the 1267 sanctions regime, and we call on all Council members to work towards this end.

Thank you for your attention.